Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac

Conseil Communautaire du 7 avril 2022

Délibération N°2022-027

Conseillers en exercice : 40 L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures Présents : trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance 27 Absents excusés : ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège Pouvoirs: 8 de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur

35 Votants:

Christophe GACHE.

Etaient présents :

Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André

Commune de Blavianac : CHADELAT Yves Commune de Chaulhac : ROUSSET Gérard Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul

Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette

Commune de Lajo: VALY Christian

Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël

Commune de Prunières : ODOUL Roland Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Alban sur Limagnole: SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine,

BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine

Commune de Saint Chély d'Apcher: HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile,

BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude

Commune de Serverette : CORNUT Séverine

Absents avec procuration:

Commune d'Albaret Sainte Marie :

THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André

Commune du Malzieu-Ville :

MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Paulhac en Margeride :

GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Rimeize :

PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Chély d'Apcher :

HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure

Commune de Sainte-Eulalie :

MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

Absents excusés

Commune de Julianges : ARCHER Thierry Commune des Bessons : TARDIEU René

Commune de Saint-Chély-d'Apcher: ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie

Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1er avril 2022. 1 4 AVR. 2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022

Application agréée E-légalite com

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Objet: Vote du budget primitif 2022 - ZA Saint Chély d'Apcher

Rapporteur: Monsieur Christophe GACHE

Le budget primitif 2022 de la ZA Saint-Chély d'Apcher est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 60 010,00 € (150 000,00 € en 2021)
- Section d'investissement : 60 670,00 € (100 670,00 € en 2021)

Les documents annexés sont les suivants :

- Grandes masses budgétaires,
- présentation générale du budget et vue d'ensemble puis par chapitre.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- adopte le Budget Primitif 2022 de la ZA Saint Chély d'Apcher, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

POUR: 35 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE